

# Saint-Cloud

# L'officiel

N°245

**NOVEMBRE**  
**2025**

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal  
Compte-rendu analytique  
du 20 novembre 2025

pages 1 à 23

■ Actes d'urbanisme  
■ État civil  
■ Qualité de l'eau

pages 24 et 25  
page 26  
page 27

## CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 À 21H

## COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*Publication et affichage le 4 décembre 2025*

31 présents à partir de la délibération n° 89 : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : Françoise ASKINAZI à Éric BERDOATI, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Claire LOUVET, de Pauline GEISMAR à Mireille GUEZENEC, et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE (délibérations n° 86-87-88).

### PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 54 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

### Affaires juridiques et domaniales (33) :

- Décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux "Préfecture des Hauts-de-Seine c/ Commune de Saint-Cloud";
- Décision d'ester en justice à la suite de la notification de l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 16 avril 2025 définissant l'attribution individuelle de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et de déposer une Question Prioritaire de Constitutionnalité;

- Décision de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux intitulé "Madame et Monsieur X c/ Commune de Saint-Cloud" (PC n°092 064 24 00030);
- Décision de défendre les intérêts de la Commune devant la Cour administrative d'appel de Versailles dans le cadre du contentieux intitulé "Monsieur X c/ Commune de Saint-Cloud";
- Résiliation d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour cinq emplacements de stationnement situés sous le conservatoire au bénéfice de l'hôtel Villa Henri IV (Mercure Paris Saint-Cloud Hippodrome);
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un local sis 38, boulevard de la République au profit de l'institution Saint-Pie X.
- Cimetière communal (8) :
  - renouvellements de concessions (5)
  - achats de concessions (3)
- Mises à disposition et locations de salles : Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Porte Jaune (12);
- Conventions d'occupation précaire et révocable de cinq logements sis à Saint-Cloud : 8, place Silly; 1, avenue de Fouilleuse; 2, avenue des Villes Jumelées; 14, rue de Garches et 2-4, rue Michel-Salles;
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un stand restauration et buvette dans le jardin des Tourneroches, dans le cadre de l'inauguration du Noël au jardin du 13 décembre ainsi que du 14 décembre 2025;
- Mise à disposition de l'Accueil Jeunes 11-17 ans auprès de l'association le Lions Club de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, pour l'organisation de quatre sessions de formation à l'éloquence à destination des élèves de 3<sup>e</sup> afin de les préparer au concours prévu durant le mois d'avril 2026.

### Marchés publics (9) :

Jardin des Milons

- Modifications n° 1 aux lots n° 1 et n° 2 du marché d'aménagement;
- Travaux dans les locaux de stockage du marché des Milons;
- Création des raccordements du local de stockage du marché (Rue Albert 1<sup>er</sup> / angle avenue de l'Aqueduc);
- Travaux de reprise sur la jonction entre le terrain et le mur sur la rue (Stade des Coteaux);

- Modification n° 1 au lot n° 1 du marché d'entretien des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs des bâtiments communaux et des escaliers mécaniques;

- Modification n° 1 du lot n° 6 (peinture / revêtement de sols) du marché de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement dans les bâtiments communaux;

- Achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

Lot n° 1 : Vêtements de travail

Lot n° 2 : Équipements de protection individuelle (EPI)

### Finances (4) :

- Quatre demandes de subventions pour :
  - des travaux d'isolation de bâtiments communaux
  - des travaux dans les écoles maternelles Centre et Fouilleuse, ainsi que les élémentaires Montretout et Coteaux
  - une étude de géothermie au Pôle Culturel des Avelines
  - la restauration des verrières de la nef, des couvertures et bâtiments annexes et de la sacristie de l'église Saint-Clodoald

### Services Techniques :

- Dépôt d'une déclaration préalable - Réfection des menuiseries extérieures des logements au 4, rue des Écoles à Saint-Cloud.

### Culture (7) :

Musée - Exposition *Saint-Cloud dans les nuages* (12 février au 5 juillet 2026) :

- Conditions générales de prêt de l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie;
- Deux Conventions de prêts avec :
  - Dassault Aviation
  - Christoff Debusschere
- Deux conventions de prêts avec :
  - la Ville de Tours - Exposition *Au temps de Camille Claudel*, être sculptrice à Paris
  - la Commune de Bourgoin-Jallieu - Exposition *À toute vapeur-Du rail à la toile*

### 3 Pierrots :

- Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Lino-Ventura avec le Conservatoire de musique et de danse;
- Signature d'une convention de résidence avec la compagnie Le Sens des Légendes.

## DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Le 4 novembre dernier, la Ville de Saint-Cloud recevait trois décisions majeures du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ces trois décisions constituent une victoire pour la commune de Saint-Cloud.

En effet, elles donnent raison à la commune de Saint-Cloud, demandent l'annulation de trois arrêtés préfectoraux et condamne l'État français, chose extrêmement rare.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit du combat que je mène depuis très longtemps contre les péréquations qui ponctionnent injustement et maintenant on peut le dire, illégalement, notre commune.

La première requête déposée par la Commune de Saint-Cloud date du 8 décembre 2020 et demande l'annulation de l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine fixant le montant de la contribution de la Commune de Saint-Cloud au titre du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales, le fameux FPIC. C'est dans cette même procédure que la Ville a soulevé une Question Prioritaire de Constitutionnalité, QPC, dénonçant l'inégalité de traitement face aux charges publiques.

Une première étape victorieuse est déjà intervenue dans cette longue procédure avec la décision du Conseil constitutionnel en date du 25 avril 2024, qui a jugé inconstitutionnel le prélèvement dont la commune fait l'objet depuis janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris. Mais il ne s'agissait que d'une étape. Car en effet, nous attendions la décision du Tribunal administratif sur le fond du dossier.

Les trois décisions relatives aux années 2020, 2022 et 2024 donnent raison à la commune en annulant les trois arrêtés du Préfet des Hauts-de-Seine et en lui faisant injonction de reprendre trois nouveaux arrêtés prenant en compte la décision du Conseil constitutionnel.

Le Tribunal administratif demande ainsi au Préfet des Hauts-de-Seine de procéder, dans un délai maximum de quatre mois à compter du 4 novembre 2025, au recalcul du nouveau montant de prélèvement de FPIC pour les trois années concernées. Enfin et c'est extrêmement rare pour être souligné, le Tribunal administratif de Cergy-

Pontoise condamne l'État sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative à verser à la commune pour chaque année la somme de 1000 euros.

Au final et sur le plan financier, la commune a déjà gagné pour l'année 2025 et pour toutes les autres années à venir le recalcul du prélèvement de péréquation. Cette décision représente pour le budget communal une économie de 1886274 euros, rien que pour l'année 2025.

Pour les trois décisions du 4 novembre 2025, relatives aux prélèvements opérés en 2020, 2022 et 2024 nous estimons le remboursement annuel à hauteur minimale de 1,5 million d'euros, soit un remboursement total supérieur à 4,5 millions d'euros.

Enfin, ces trois décisions sont la preuve évidente que l'adage français qui dit la chose suivante : *« Seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas »* est bien une réalité.

Je l'ai toujours dit, mon rôle en qualité de Maire de Saint-Cloud est aussi de défendre les intérêts de la Ville et des Clodoaldiens et ce quelle que soit la qualité de notre détracteur. Je sais que certains ont été ou sont choqués par le principe même d'attaquer l'État ou son représentant le Préfet, mais dans une procédure ce qui importe ce n'est pas la qualité de votre adversaire mais la cause que vous défendez et les moyens de droit dont vous disposez pour agir. Engager une procédure respectueuse du droit pour défendre une position que vous croyez fondée n'est pas critiquable en soi, ne pas le faire serait lâche et irresponsable.

Aujourd'hui le droit nous donne raison, mais la défaite n'aurait pas signifié pour autant le caractère illégitime de la démarche. C'est la raison pour laquelle, je continuerai sans relâche à défendre les intérêts de Saint-Cloud et des Clodoaldiens à chaque fois que j'estimerai que ces derniers sont injustement bafoués.

C'est la moindre des choses que chaque administré, chaque Clodoaldien est en droit d'attendre de son Maire.

Sur un tout autre sujet, j'ai été interrogé par plusieurs Clodoaldiens au sujet du mur de la rue Dailly qui s'est écroulé partiellement le 5 décembre 2023. Je tiens à préciser que ce mur est la propriété de l'État. La Ville a procédé à la mise en sécurité du mur, ce qui lui a coûté plus de 55 000 euros, que normalement l'État devrait rembourser.

Après plusieurs échanges avec la Préfecture et le Préfet sur ce sujet, et face à l'inaction des services de l'État, j'ai été contraint de mettre en demeure le Préfet et de prendre un arrêté municipal de mise en œuvre d'une astreinte. Je reste en contact avec les services de l'État mais il serait souhaitable pour la sécurité de tous que l'État assume ses responsabilités comme tout propriétaire.

Enfin, je pense que vous connaissez tous la cérémonie des César qui, chaque année, récompense les films et les acteurs. Eh bien il existe chaque année la même cérémonie pour les architectes et leurs œuvres et cette cérémonie s'appelle l'Equerre d'Argent. Les Prix 2025 seront décernés lundi prochain, le 24 novembre.

Et comme pour les César il y a préalablement à la cérémonie une liste de « nominés ». J'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer que le projet architectural de réhabilitation des 3 Pierrots est nommé pour l'Equerre d'Argent 2025 dans la catégorie Culture, Jeunesse et Sport. Quatre projets sont ainsi retenus sur plus de 237 dossiers proposés. C'est déjà une première victoire. Cela fait deux années de suite que la Ville de Saint-Cloud est ainsi reconnue pour la qualité de ses projets.

En effet, l'an passé le projet de réhabilitation du site des Avelines avait déjà été nommé. Nous pouvons être fiers de cette sélection et croisons les doigts pour être choisis lundi prochain.

Disposer d'équipements de qualité et reconnus par leurs pairs est aussi un élément d'attractivité pour notre commune. À l'heure où certains ne pensent que taxes et impôts, à Saint-Cloud nous faisons le pari de l'audace et de la créativité, pour toujours améliorer notre cadre de vie.

Comme le disait Alice Parizeau : « *Rien ne reflète mieux l'âme des gens que le cadre dans lequel ils vivent* ».

## COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**Ségolène de LARMINAT, première adjointe au  
maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

### ■ Événements culturels

- Le Salon du livre des auteurs clodoaldiens se tiendra le 29 novembre. Il réunira 40 auteurs et sera parrainé par Luc Blanvillain. La remise du prix littéraire de Saint-Cloud aura lieu à 12 h.

- Le **service Patrimoine et archives** organise une conférence le **4 décembre à 19 h à l'hôtel de ville**, dans le cadre des commémorations autour de Marie-Antoinette. Elle sera animée par **Pierre-Hippolyte Pénét**, conservateur en chef du patrimoine, et portera sur **Richard Mique**, l'architecte de la reine à Saint-Cloud.

■ **Cinéma-théâtre Les 3 Pierrots** : Depuis septembre, **les 3 Pierrots** ont accueilli **11044 spectateurs** au théâtre et au cinéma. La **saison officielle** connaît un franc succès, avec plusieurs spectacles joués **à guichet fermé**, notamment celui de **Pascal Amoyel**. Deux spectacles en résidence ont également été présentés, permettant à **plus de 700 Clodoaldiens** d'assister à **Ennio et le cinéma italien** et **Avant l'orage**, mis en scène par Elie Rofé.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition **Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud** rencontre un grand succès, avec déjà **plus de 5 000 visiteurs**. Les **visites commentées** et les **ateliers pour les jeunes** sont presque toujours complets, signe d'un fort engouement du public. L'événement a également renforcé **la visibilité numérique du musée**, avec une nette hausse du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux.

Les prochains rendez-vous programmés :

- **22 novembre** : rencontre avec l'historien **Philippe Le Pareux** - Auditorium du conservatoire
- **7 décembre** : démonstration d'habillage à la **mode du XVIII<sup>e</sup> siècle**.

### ■ Médiathèque

Les animations du **cycle Marie-Antoinette** ont connu un vif succès :

- **Cinq visites guidées** de l'exposition *Marie-Antoinette, sur les traces d'une reine qui fascine* ont été organisées.
- **110 personnes** ont assisté à la conférence d'Isabelle Aristide-Hastir sur la correspondance entre Marie-Antoinette et Axel de Fersen.
- **220 brochures** de l'exposition ont été distribuées.
- **180 livrets du rallye historique** *Sur les pas de Marie-Antoinette* ont été remis aux participants.

Ce rallye, qui encourage les Clodoaldiens à parcourir la commune, se poursuit jusqu'au 14 décembre.

En octobre, l'espace jeunesse de la médiathèque a présenté l'**exposition Le tour du monde en 80 montgolfières** de l'artiste **Rosanna Baleda**. L'événement a attiré un large public et **huit classes de la ville** ont également pu découvrir son travail.



Le **8 novembre**, l'historien **Xavier Mauduit** a donné une conférence intitulée *La légende noire de Napoléon III, un Sphinx dans la fête impériale*. L'événement a rencontré un beau succès, avec **125 participants** venus écouter son exposé passionné sur cette période historique dont nous sommes encore les héritiers.

À noter : Le **6 décembre**, un conte musical façon cartoon intitulé *Biviou raconte* sera proposé (dès 5 ans).

■ **Le Carré** : L'établissement poursuit son accueil d'expositions variées avec un succès constant.

- L'exposition ***Sacré Patrimoine ! Paris et ses lieux de culte***, proposée par l'Espace d'animation des Coteaux, a attiré **environ 450 visiteurs**.
- Celle du **Comité des anciens combattants**, organisée pour les commémorations du 11 novembre et consacrée au **quotidien des femmes pendant la Première Guerre mondiale**, a réuni **plus de 400 visiteurs**, dont plusieurs classes de la ville.
- Depuis aujourd'hui, le public peut découvrir ***Écriture en couleurs***, une exposition de l'EMPRO Les Résonances.
- La dernière exposition de l'année 2025 clôturera le **cycle Marie-Antoinette** : une installation immersive sur les coiffures extravagantes de la reine, dont le vernissage aura lieu le **5 décembre à 18h30**.

■ **ECLA** : Plusieurs événements sont prévus dans les prochaines semaines.

- **Bal Barock'n'roll** : vendredi **28 novembre**.
- Exposition ***À contre-jour*** par les ateliers d'arts plastiques enfants et adultes : du **1<sup>er</sup> au 19 décembre 2025**, avec vernissage le **4 décembre à 19h**.
- Spectacle jeune public ***Les pouvoirs du magicien*** : samedi 6 décembre à 15h

■ **Conservatoire** : L'établissement enregistre une hausse du nombre d'élèves pour la quatrième année consécutive, atteignant un **record historique de 888 inscriptions**. La saison des concerts débutera le **6 décembre à 18h** avec un **octuor à cordes** réunissant anciens et nouveaux professeurs, proposant des œuvres de **Mozart, Tchaïkovski, Enesco, Chostakovitch et Dohnanyi**.

**Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé**

■ **Restos du Cœur** : Les installations provisoires ont été inaugurées rue de la Porte jaune

le **16 octobre**, en raison de la rénovation complète de leur maison située au carrefour Foch/Porte jaune. La Ville, en collaboration avec 3F, a assuré les raccordements nécessaires, permettant la mise en place d'Algeco pour la distribution aux bénéficiaires des communes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson. Les travaux dureront 18 à 24 mois avant le retour à la maison rénovée.

■ **Rencontre des acteurs de santé** : Le **3 décembre à 19h30**, le Carré accueillera la **4<sup>e</sup> édition** de ces rencontres, réunissant acteurs publics et privés, médicaux et paramédicaux. Le format comprend des présentations (Sport Santé, CPTS) et un **forum avec dix partenaires**, illustrant le rôle de Saint-Cloud comme **pôle d'excellence de la santé**.

*Jean-Christophe Pierson souligne la qualité de la remarquable exposition **Écriture en couleurs** réalisée par des jeunes de l'EMPRO (sourds ou atteints de troubles autistiques) qui écrivent et illustrent un projet de livre chaque année depuis 18 ans; ils seront présents pour la première fois au salon des auteurs Clodoaldiens.*

**Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable**

■ **Géothermie profonde** : Le Département des Hauts-de-Seine a identifié une zone regroupant **Saint-Cloud, Garches et Vaucresson** pour développer un projet de géothermie profonde. Les trois maires ont confirmé leur intérêt, permettant le lancement d'une **étude de faisabilité** sur la pertinence technique et économique du projet.

■ **Ressourcerie de Saint-Cloud** : Le sous-sol a été réhabilité pour accueillir des **ateliers de réemploi, de sensibilisation à l'économie circulaire et un espace bricolage**.

- Premier atelier : **22 novembre**, création de bijoux à partir de matériaux réemployés.
- Atelier création de bougies prévu en **décembre**.
- Des **ateliers Team Building pour les entreprises** sont envisagés courant **2026**.

**Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation**

■ **Élections de parents d'élèves** : Les élections se sont tenues le 10 octobre, avec **89 sièges à pourvoir** (autant que de classes en maternelle et élémentaire). Le **taux moyen de participation est de 54,83 %**, selon les écoles entre **40,19 % et 82,91 %**.

Résultats : UNAAPE 35,52 %, PEEP 31,59 %, FCPE 18,49 %, associations locales indépendantes 14,41 %.

■ **Réunion avec les représentants élus** : Une réunion d'échanges est prévue le **25 novembre à 19h**, pour répondre aux questions des parents et les **remercier pour leur engagement** en faveur de l'éducation.

■ **Commission de restauration** : Prochaine commission le **8 décembre à 18h30**, réunissant parents d'élèves, service Éducation et SOGERES. Une **présentation du savoir-faire** en restauration collective sera faite, suivie d'un temps de questions-réponses.

■ **Classes de découverte 2025-2026** : seize classes bénéficieront d'un **séjour de 8 à 12 jours à Tamié**.

■ **Passeport du civisme** : Remis le **4 novembre à tous les CM1** dans les écoles. Le Maire a également reçu **4 classes de CM1** (Centre et Montretout) en **salle des mariages** pour échanger sur les **symboles de la République** et le rôle d'une commune.

**Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

## VOIRIE

■ Une réunion publique sur le retour de l'expérimentation de la mise à **sens unique de la rue de Suresnes** est prévue **lundi 24 novembre** à l'école des **Coteaux**.

■ La Ville est prête pour l'hiver : les bacs à **sel** sont installés et les saleuses sont prêtes à intervenir. Il est rappelé aux habitants de **déneiger** devant chez eux si nécessaire. Le réseau de bacs **permet d'en avoir un à proximité**.

■ Les illuminations de **Noël** seront lancées le **28 novembre**, marquant le début des festivités.

## PROPRETÉ

■ Conformément à une **nouvelle réglementation**, tous les **cendriers** ont été déplacés à **plus de 10 m** des établissements accueillant des enfants. Les dispositifs ont été adaptés.

■ Une forte recrudescence de **sacs poubelles déposés au sol** est constatée dans plusieurs rues, **ce qui est strictement interdit**. La **rue de l'Aqueduc** est particulièrement concernée, malgré la présence d'un **point d'apport volontaire** à proximité, rue de **l'Yser**.

**Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Éducation**

*Olivier Berthet remercie les nombreux Clodoaldiens qui ont participé aux cérémonies du 11 novembre : un très beau succès!*

**Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille**

■ **Don de jouets à l'Ukraine** : En mai, la Ville de Saint-Cloud avait annoncé un **don de jouets pour l'Ukraine**.

**Cinq camions** ont été envoyés le mois dernier pour les **enfants ukrainiens**.

■ **Nouvelle arrivante** : La Ville souhaite la bienvenue à la **nouvelle directrice de la crèche La Petite Sirène**.

**Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport**

■ **Piscine des Tourneroches**

**Fermeture du 24 décembre 2025 après-midi au 1<sup>er</sup> janvier 2026 inclus** (travaux de maintenance)

■ **Samedi 29 novembre après-midi** : **première compétition de natation** de la saison de la section UAS Natation (*piscine fermée aux usagers pendant le temps de la compétition, mais ouverte aux spectateurs*).

**Venez nombreux!**

Les compétitions de **water-polo** ont débuté avec une victoire et une défaite. Les **matches à domicile** se jouent à la **piscine des Tourneroches**, et le public est encouragé à venir soutenir l'équipe!

■ **Animations sportives**

- 29 novembre : **Tennis fluo** - section Tennis UAS  
- **Gymnase des Coteaux** (assortiment de snacking assuré par un food truck pour la restauration des joueurs et du public).

- Stages de l'École des Sports : Le stage de Noël est complet.

- **Compétitions** : L'équipe professionnelle féminine de volley-ball **Les Mariannes** débute sa campagne européenne en entrant dans la **Ligue des Champions**, avec un match contre le club polonais de **Rzeszów**. La rencontre aura lieu le **4 décembre à 20h**, au **Complexe Marcel Cerdan de Levallois**.

*Vivons le sport à Saint-Cloud!*

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire  
déléguee au Développement économique,  
au commerce et à l'artisanat**  
*(excusée, communication rapportée  
par Capucine du SARTEL)*

## COMMERCE

### Actualité des commerces sédentaires

#### ■ Ouvertures récentes

- **LEKLA** : La boulangerie-pâtisserie a ouvert un **second point de vente place du Pas** le 1<sup>er</sup> novembre, dans le quartier Centre/Village.
- Une nouvelle enseigne **Barber shop** a également ouvert ses portes rue de la Libération (anciennement opticien Krys)

À l'approche des fêtes, **70 commerçants participent au Jeu des vitrines** qui invite le public à repérer un intrus caché dans les vitrines. Les bulletins, disponibles chez les commerçants et sur le site de la Ville, sont à déposer entre le 1<sup>er</sup> et le 6 janvier. Le **tirage au sort** se déroulera le **14 janvier**, suivi de la **remise des lots le 21 janvier**.

Une artiste décore par ailleurs une centaine de vitrines dans tous les quartiers.

### Vie des marchés

#### - Animations de Noël

- Le 6 décembre au marché des Avelines (photobooth, maquillage pour les enfants, sculpture de ballons).
- Le 7 décembre au marché des Coteaux (distribution de friandises).

*Le Maire encourage les habitants à consommer local pour soutenir les commerçants pendant les fêtes!*

### Médaille de l'excellence artisanale

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a récompensé **trois artisans de Saint-Cloud** : le boucher de la rue de l'Église, la joaillière de l'Atelier Bloomfield et une céramiste et créatrice de bijoux.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Apéro Network** : Le prochain rendez-vous se tiendra le **4 décembre au restaurant Terra di Portofino**, avenue de Longchamp, dans le quartier Coteaux/Bords-de-Seine.

■ **Semaine européenne de la réduction des déchets** : Le 27 novembre, la Ville mobilisera les salariés d'entreprises pour un parcours de ramassage dans plusieurs rues, aux côtés des élus remerciés en amont pour leur engagement.

■ **Atelier entreprises** : Le premier atelier **Révéler son ADN entrepreneurial** a eu lieu le 17 novembre dernier dans le **nouvel espace de coworking Hiptown** (47, quai Carnot) et a rassemblé une trentaine de participants.

### Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguee au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Semaine Bleue** : Cette belle semaine a mis l'accent sur le **lien social, la participation et l'autonomie** des seniors. Les animations clodoal-diennes ont débuté par l'exposition **Un sacré patrimoine! Paris et ses lieux de culte**, valorisant la diversité architecturale.

Parmi les activités proposées : **visites de trois églises de Saint-Cloud, quiz intergénérationnel** avec l'accueil de loisirs Saint-Exupéry, **après-midi musical jazz et variétés, balade sur l'Île Saint-Germain, bal avec les résidents des Heures Claires**, ainsi que plusieurs **Thés-Cinés** (*L'Attachement* en octobre, *Marcel et Monsieur Pagnol* en novembre).

Le cycle du lien social inclut aussi la visite d'expositions nationales au musée (*Paul Poiret, la mode est une fête* au musée des arts décoratifs; *Marie-Antoinette* au musée des Avelines, *Éblouir Paris - John Singer Sargent* au musée d'Orsay; *Le mystère Cléopâtre* à l'Institut du monde arabe).

Les participants ont exprimé un **fort enthousiasme dans le livre d'or**.

#### À noter :

- **6 décembre** : Repas de l'amitié (restaurant scolaire rue des Écoles);
- **16 décembre** : Spectacle *Les années folles* aux 3 Pierrots;
- **16 octobre** : Envoi de jouets pour l'Ukraine (cinq camions déjà partis le mois dernier);
- **Initiative des résidences autonomie** : des **étudiants en médecine logés en échange de services**.

Concernant l'accompagnement des seniors :

- L'EHPAD **Lelégard** a obtenu une note de **3,53/4** à l'évaluation externe;
- **Aides et soins 92** recrute **cinq soignants** pour le maintien à domicile;
- Le **Clic Gérico** coordonne les associations et **informe** les seniors.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : Les **Dialogues de quartiers** ont permis d'échanger avec les habitants sur les travaux de la ligne 15, les transports et les antennes situées aux Jours Heureux.

**Édith SAGROUN, conseillère municipale  
délégée à la Jeunesse**

■ **Devoir de mémoire, du civisme et des actions  
citoyennes et jeunesse clodoaldienne**

En 2025, la jeunesse de Saint-Cloud a fait preuve d'un engagement remarquable au service du devoir de mémoire, du civisme et des actions citoyennes. La Ville témoigne sa fierté collective face à des jeunes investis, solidaires et inspirants et les remercie vivement.

Tout au long de l'année, collégiens et lycéens ont porté haut le devoir de mémoire, en participant notamment au Concours national de la Résistance, aux commémorations locales, à l'allumage de la flamme à l'Arc de Triomphe et aux minutes de silence en hommage aux victimes du terrorisme, contribuant à préserver le souvenir des tragédies pour mieux construire l'avenir.

L'APAJ illustre pleinement cette dynamique, à travers un cycle de transmission mémorielle (Verdun, les plages du Débarquement en 2025, les camps de concentration prochainement), faisant des jeunes de véritables ambassadeurs de la mémoire, présents et exemplaires lors des cérémonies commémoratives (lecture de textes).

*Edith Sagroun remercie les jeunes pour leur présence et leur sens de l'histoire ainsi que l'équipe encadrante de l'APAJ.*

La jeunesse clodoaldienne s'est aussi distinguée par un civisme concret et solidaire : collectes alimentaires, dons aux Restos du Cœur, cleanwalk, actions environnementales et engagements associatifs, incarnent cet élan au service du bien commun.

Le Conseil des Jeunes a reçu à ce titre une lettre officielle de félicitations du Ministère des Sports et de la Jeunesse, saluant son exemplarité; elle leur sera remise en Préfecture le 9 décembre 2025 lors d'une cérémonie présidée par le Préfet. Bravo!

L'engagement individuel n'est pas en reste : une étudiante clodoaldienne récompensée par l'Ordre national du Mérite pour son investissement au sein de la Croix-Rouge a remporté le 1<sup>er</sup> prix départemental de l'Action civique individuelle 2025.

Les Scouts, toutes organisations confondues, participent eux aussi à faire vivre mémoire, citoyenneté et solidarité, visibles dans toute la ville par leurs actions continues et inspirantes.

La Ville salue également l'initiative annuelle du Maire, qui, à travers la Cérémonie de la Citoyenneté, remet aux jeunes majeurs de Saint-Cloud leur carte électorale, symbole fort de transmission républicaine.

*Des remerciements sont adressés au Maire!*

Enfin, un remerciement chaleureux aux chefs d'établissements, aux enseignants, aux familles, aux associations et au service Jeunesse, qui œuvrent chaque jour pour accompagner ces jeunes et en faire des citoyens engagés, cultivés et respectueux.

**Diane MICHOUDET, conseillère municipale  
délégée au quartier Pasteur/Magenta**

Les Dialogues des quartiers Pasteur/Magenta et Montretout/Coutureau auront lieu en distanciel le 3 décembre à partir de 20h30.

Une animation « composteurs » est proposée le samedi 22 novembre à 10h30 sur le parking de la Source.

**Nicolas PUJOL, conseiller municipal délégué  
au quartier Centre/Village**

Les Dialogues des quartiers Coteaux/Bords-de-Seine et Centre/Village auront lieu en distanciel le 2 décembre à 20h30.

**François-Henri REYNAUD, conseiller  
municipal délégué aux Grands événements**  
*(excusé, communication rapportée  
par Diane Domas)*

■ **Boîtes aux lettres du Père Noël** : Leur installation sera effective à compter du 27 novembre!

- Parvis de la mairie, écoles des Coteaux, du Val d'or et de la Fouilleuse, église Stella Matutina, place du marché des Avelines (nouvelle implantation), jardin des Tourneroches du 13 au 17 décembre dans le cadre de Noël au jardin.

*Les lutins répondront jusqu'au 18 décembre sous réserve que la lettre comporte nom, prénom et adresse postale.*

■ **Noël au jardin 2025**

Inauguration de la maison du Père Noël, le samedi 13 décembre de 17h à 22h. Illumination du grand sapin et de la Villa des Tourneroches à 17h15



L'événement est accessible dans la limite des places disponibles (**jauge maximale : 1500 personnes**).

Des **manèges gratuits** (carrousel et chaises volantes) et des **ateliers créatifs de Noël**, animés par les neuf animatrices des ALSH (maquillage, lanternes, photophores, décorations naturelles, etc.), seront proposés.

Le **stand restauration de Saint-Cloud Commerces** sera ouvert **le 13 décembre (17 h-22 h)** et **le 14 décembre (11h-19h)**, avec une offre festive : croque montagnards, soupes, planches, boissons chaudes et gourmandises.

L'accès aux **manèges se poursuivra du 14 au 17 décembre de 11h à 19h**.

Le **Père Noël recevra les visiteurs** dans sa chaumière les **13, 14 et 17 décembre**.

**Annie POTHIER, conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales)**

■ **Service Citoyenneté** : Le service Citoyenneté a organisé le 15 novembre la **cérémonie de remise des Médailles du travail**. Plus de 70 personnes étaient réunies pour célébrer 52 récipiendaires clodoaldiens, entourés de leurs proches, dont quatre lauréats distingués par la médaille Grand Or.

## DÉLIBÉRATIONS

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

#### ■ Délibération n° 86 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

#### ■ Délibération n° 87 : PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 2018 À 2023

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (C.R.C.) a exercé un contrôle relatif à la gestion de la commune de Saint-Cloud pour les exercices de 2018 à 2023.

À la suite de la procédure contradictoire, le rapport définitif a été arrêté le 21 mai 2024, communiqué au Maire le 30 septembre 2024 et

a été présenté au Conseil municipal du 21 novembre 2024.

Le rapport établissait quatre recommandations de régularité et deux recommandations de performance.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire doit présenter, dans un rapport, devant cette même assemblée, les actions qui ont été entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.

Le rapport annexé à la délibération dresse ainsi l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures adoptées à la suite du rapport de la C.R.C.

L'ensemble des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes ont été mises en œuvre.

**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE de la présentation des actions entreprises par la Ville de Saint-Cloud à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Ville de 2018 à 2023 et DIT que le rapport sera communiqué à la Chambre régionale des comptes, conformément à l'article L.243-9 du Code des juridictions financières.**

#### ■ Délibération n° 88 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique instaure l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce pour chaque année, un rapport social unique (RSU).

Ce rapport vient remplacer le rapport sur l'état de la collectivité, auparavant appelé « bilan social » qui s'opérait tous les deux ans.

La Ville de Saint-Cloud a effectué le rapport social unique (RSU) 2025 à partir des données 2024.

Le rapport social unique rassemble les données, établies au 31/12/2024. Il s'articule autour de dix thématiques, déterminées par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 :

- L'emploi
- Le recrutement

- Les parcours professionnels
- La formation
- Les rémunérations
- La santé et la sécurité au travail
- L'organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité au travail
- L'action et la protection sociale
- Le dialogue social
- La discipline

Le rapport social unique constitue un outil précieux d'information et d'aide à la décision pour toute collectivité et permet de promouvoir un dialogue social plus stratégique dans la Fonction publique.

Il permet d'élaborer la partie RH du rapport d'orientation budgétaire, du plan égalité femmes-hommes et le bilan des lignes directions de gestion des ressources humaines.

En ce sens il a été présenté pour avis aux membres du Comité social territorial le 6 novembre 2025.

**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE de la présentation du Rapport social unique établi en 2025 sur les données sociales 2024.**

#### ■ Délibération n° 89 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - 2024

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, codifié à l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : le rapport doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, sans nécessité de débat ni de vote.

Concernant le volet des ressources humaines, la loi de transformation de la Fonction publique du

6 août 2019 impose l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action triennal, afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un tournant dans l'engagement des collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants. Le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 est venu définir les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

Le présent rapport a ainsi vocation à présenter les mesures mises en place par la collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes et à répondre aux exigences réglementaires.

Il a fait l'objet d'un examen par le Comité social territorial dans sa séance du 6 novembre 2025.

Il a vocation à s'enrichir, à être complété et amélioré au fil des années.

**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.**

## FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

#### ■ Délibération n° 90 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2026

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)**, obligatoire pour les communes depuis la loi ATR (1992), se tient **avant le vote du budget primitif** et permet au Conseil municipal de débattre des grandes orientations du budget (fiscalité, fonctionnement, investissement, dette) sans valeur décisionnelle.

Depuis la loi **NOTRe (2015)** et le **décret de 2016**, le **rapport d'orientations budgétaires (ROB)** doit présenter les prévisions de dépenses et recettes, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette et les données sur les ressources humaines. La **loi de programmation des finances publiques 2018-2022** impose en plus des objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Avec le **référentiel M57**, un délai minimum de **dix semaines** sépare désormais le ROB du vote du budget primitif.

## CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

Le **rapport d'orientations budgétaires (ROB)** précède le budget primitif et permet de débattre des priorités financières de la commune. Le contexte national en 2026 reste incertain,

marqué par des changements de gouvernements et un projet de loi de finances visant à réduire le déficit public à 4,7 % du PIB, tout en maintenant une croissance modérée (1 %) et une inflation faible (1,3 %). La dette publique resterait élevée dépassant 3 400 milliards d'euros, soit environ 118 % du PIB.

Le Haut Conseil des finances publiques souligne le caractère optimiste de ces hypothèses pour 2026.

Sur le plan territorial, Saint-Cloud s'inscrit dans un **périmètre complexe** issu de la loi NOTRe (2015), avec cinq niveaux de collectivités : commune, EPT, Métropole du Grand Paris, département et région. La Ville fait partie de l'EPT T4

Paris Ouest La Défense, regroupant onze communes et près de 589 000 habitants. Ces structures impliquent des **flux financiers spécifiques**, avec des recettes perçues (part fiscalité ménages, dotation salariale, fiscalité économique) et des reversements à l'EPT (FCCT).

Pour le **budget communal 2026**, le projet sera présenté au Conseil municipal le 18 décembre, indépendamment des incertitudes du budget national. Les principales mesures impactant la ville incluent :

- la **stabilité de la DGF** à 27,4 Md€;
- le **recentrement du FCTVA** sur les dépenses d'investissement;
- la mise en place du dispositif **DILICO 2**, permettant un lissage conjoncturel des recettes pour un montant de 2 Md€.

Les chiffres du compte administratif 2025 restent provisoires et pourront évoluer d'ici sa présentation après les élections de mars 2026.

## LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

### 1. Grandes priorités du budget 2026

Le budget 2026 s'articule autour de quatre axes principaux :

#### 1.1. Investissements au service des Clodoaldiens

La Ville poursuit un programme d'investissements ambitieux :

- finalisation des travaux sur l'église Saint-Clodoald (0,80 M€);
- études de maîtrise d'œuvre pour le Pôle Culturel des Avelines (0,90 M€);
- travaux d'amélioration des équipements publics (4 M€) et de l'espace public (1,60 M€);
- financement du logement social (0,30 M€).

### 1.2. Pressions sur le budget de fonctionnement

L'inflation est modérée, mais les coûts de l'énergie restent élevés et incertains. Les charges liées aux péréquations FSRIF et FPIC représentent 5,70 M€, tandis que la disparition de la DGF renforce la pression financière. Les dispositifs DILICO 1 et 2 transfèrent également des coûts sur la commune.

### 1.3. Fiscalité maîtrisée

Les bases fiscales augmentent de 1,1 %, mais les taux communaux restent inchangés par rapport à 2025.

### 1.4. Endettement maîtrisé

La commune prévoit une réduction de son endettement en utilisant le reversement exceptionnel du FPIC et maintient une gestion prudente de sa trésorerie.

## 2. Équilibre général du budget

Les prévisions sont établies sur des hypothèses prudentes, en attente des concours financiers de l'État (DGF) et des résultats du compte administratif 2025.

### 2.1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Les DRF sont stables : 46,40 M€ en 2026, en légère hausse par rapport à 2025 (46,40 M€).

### 2.2. Besoin de financement

Le besoin de financement diminue fortement : 2 M€ en 2026 contre 5,76 M€ en 2025.

## 3. Budget de fonctionnement

### 3.1. Recettes

- **Produits des services** : 6,56 M€, stables, avec une dynamique sur la petite enfance, les équipements culturels et sportifs, et la restauration municipale.
- **Recettes fiscales** : 37,30 M€, avec maintien des taux et revalorisation des bases à 1,1 %.
- **Dotations et participations** : 2,32 M€, dont DGF nulle et subventions départementales et CAF.
- **Autres produits** : 4,68 M€, incluant loyers, redevances et reversements exceptionnels du FPIC et DILICO 1.

### 3.2. Dépenses

- **Charges de personnel** : 24,73 M€, prenant en compte l'évolution des effectifs, les recrutements et les charges réglementaires.
- **Charges générales** : 15,38 M€, stables, avec vigilance sur énergie et prestations externes.

- **Autres charges de gestion courantes** : 12,19 M€, incluant subventions aux associations et FCCT (7 M€).
- **Atténuations de produits** : 8,45 M€, incluant FSRIF, FPIC, pénalité SRU et DILICO 2.

#### 4. Budget d'investissement

Le budget 2026 poursuit les priorités de la mandature : qualité de vie, éducation et ville durable.

##### 4.1. Dépenses

- Toiture de l'église Saint-Clodoald : 755 K€;
- Requalification du Pôle Culturel des Avelines : 876 K€;
- Rénovation bâtiments publics : 4 M€, incluant écoles, culture et équipements sportifs;
- Espace public : 1,60 M€ pour voirie, éclairage et espaces verts;
- Équipements et acquisitions foncières : 2,25 M€, dont logement social et équipement informatique.

##### 4.2. Recettes

Financement assuré par ressources propres (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions : 2,03 M€), cessions foncières (1,70 M€) et autofinancement (2,97 M€).

#### 5. Dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours prévisionnel est de 35,40 M€, soit 1170 € par habitant, inférieur à la moyenne départementale. La stratégie d'endettement sécurisée permet un taux moyen de 2,82 % et une capacité de désendettement de 7 ans. L'emprunt prévu pour 2026 est de 5,20 M€, en baisse par rapport à 2025.

#### 6. Ressources humaines

##### 6.1. Effectifs

- 335 fonctionnaires et 104 agents contractuels prévus en 2026 (439 agents au total).
- Recours accru aux contractuels pour pallier les difficultés de recrutement, notamment en petite enfance, technique et culture.

##### 6.2. Charges de personnel

Masse salariale prévue : 24,12 M€, incluant traitement indiciaire, primes, heures supplémentaires et astreintes.

##### 6.3. Politique de rémunération et avantages

- Maintien des régimes indemnitaire (RIFSEEP/ISFE) et du CIA pour agents en surcharge d'activité;
- Prime de fin d'année et participation CNAS inchangées;

- Protection sociale complémentaire santé et prévoyance en place pour les agents volontaires.

#### 6.4. Temps de travail

- Conformité aux 1607 heures annuelles et cycles adaptés aux secteurs sportifs et activités extra-scolaires;
- Télétravail appliqué pour 86 agents, avec adaptation aux nouveaux besoins;
- Maintien des conventions de mise à disposition de personnel avec l'EPT et le conservatoire.

La présentation du Rapport d'orientations budgétaires par **Nicolas PORTEIX** a donné lieu à de nombreuses questions et observations :

**Débat rapporté par Christophe Wartel, conseiller municipal, rapporteur de la commission des Finances du 17 novembre 2025.**

*Xavier BRUNSCHVIGG, pour le groupe Saint-Cloud Rive Gauche, s'est d'abord interrogé sur la pertinence d'un vote du budget planifié en décembre en raison des incertitudes liées à la situation politique nationale. Il lui a été répondu, par le Maire, que le vote du budget avant le début de l'exercice était une bonne pratique à essayer de préserver, et qu'à ce jour une assez bonne visibilité existait, en réalité, sur des hypothèses telles que les péréquations, le DILICO ou la DGF. Le calendrier pourrait donc être tenu.*

*Xavier BRUNSCHVIGG a ensuite demandé pourquoi la Ville ne mobilisait pas l'équivalent des sommes consacrées au "prélèvement SRU" pour financer le logement social, puisque cet investissement peut être déduit du prélèvement SRU.*

*Il lui a été répondu que la principale difficulté tenait à l'absence de projets induite par la profonde crise du marché de l'immobilier, et l'impossibilité pour la Ville de combler à elle seule le déficit massif de charge foncière qui en résulte.*

*En outre, il convient de noter que l'éventuel investissement ne serait déductible du prélèvement SRU qu'en année N+2.*

*À la demande de Xavier BRUNSCHVIGG, des précisions ont été apportées sur les contentieux relatifs à la péréquation et leur incidence sur le budget de l'État, ainsi que sur la mécanique du FCCT.*



**Rafaël MAYCHMAZ** a demandé quel serait aujourd'hui le montant théorique de DGF qui pourrait être perçu par la Ville pour les compétences historiquement transférées par l'État à la commune. Il lui a été répondu que, puisqu'aucune compétence significative n'a été retirée à la commune depuis, le montant de DGF pertinent devrait correspondre à celui de 2012 (5,2 millions d'euros), montant qui devrait être ajusté pour tenir compte de l'inflation sur la période de 2012 à aujourd'hui.

Ensuite, **Rafaël MAYCHMAZ** a souhaité savoir si la Ville avait envisagé de mettre en place une taxe de séjour, et le montant qu'elle pourrait rapporter le cas échéant. **Le Maire** s'est interrogé tout d'abord sur l'opportunité de créer de nouveaux impôts en l'absence de besoin clairement identifié. Il a précisé enfin qu'en raison du faible nombre d'hôtels sur la Ville, le produit de cette taxe serait probablement très faible.

**Rafaël MAYCHMAZ** a demandé si un plan pluriannuel d'investissement avait été préparé, et si des précisions pouvaient être apportées sur les investissements prévus notamment dans les écoles et dans les lieux culturels et sportifs. Il lui a été répondu qu'un tel document n'existait pas en tant que tel, et que le détail des investissements prévus n'avait pas vocation à figurer dans le ROB, qui n'évoque, par définition, que des orientations budgétaires globales, le détail des dépenses d'investissement ayant vocation à être communiqué et débattu lors de l'examen du budget.

**Rafaël MAYCHMAZ** a souhaité revenir sur la taxe d'habitation sur les résidences principales, puisque la majorité s'est exprimée à plusieurs reprises pour regretter sa suppression. Selon **Rafaël MAYCHMAZ**, cette taxe présentait de nombreux défauts, qu'il a détaillés, et il serait souhaitable de la remplacer par un nouvel instrument fiscal prélevé par les communes sur la base d'un tarif par mètre carré loi Carrez identique dans tout le pays. Il a aussi demandé quel serait le niveau de recettes visé si une telle taxe était rétablie. En réponse, **Le Maire** a souhaité rappeler que cette suppression, en plus de soulever des interrogations sur le plan démocratique, a eu des conséquences financières négatives : en effet, cette réforme a substitué à l'impôt de collectivités contraintes à la discipline financière, un transfert financé par l'État, qui lui ne s'astreint pas à une telle discipline et couvre désormais cette charge en recourant à l'endettement, contribuant ainsi à l'aggravation de la dette de l'État. Si un rétablissement était

envisagé, il faudrait d'abord savoir ce que la taxe d'habitation financerait, avant de déterminer son assiette et son montant. Sur la proposition **Rafaël MAYCHMAZ**, **le Maire** fait observer que tous les mètres carrés n'ont pas la même valeur d'une ville à l'autre et encore moins d'un immeuble à l'autre - donc la proposition semble à première vue peu crédible.

**Rafaël MAYCHMAZ** a souhaité savoir si la Ville envisageait la mise en place d'une taxe sur la livraison de colis. Sur ce point encore, **le Maire** a répondu qu'il n'était pas favorable à la création de nouvelles taxes, et qu'il n'était pas certain non plus que le CM soit compétent pour instaurer ce type de taxe.

Enfin, **Pierre BOSCHE**, pour le groupe **Saint-Cloud 2020!**, a remercié **Nicolas PORTEIX** pour sa présentation très claire, en soulignant qu'il reconnaissait les marges de manœuvre limitées de la Ville sur le plan des recettes, et sa relative constance sur la trajectoire de dépenses. Il s'est aussi félicité que le mois de décembre ait été retenu pour le vote du budget.

Concernant la taxe sur les colis, **Rafaël MAYCHMAZ** précise qu'il n'avait pas d'avis arrêté sur le sujet. Concernant la taxe d'habitation, sa demande était relative au montant que la Ville souhaitait prélever sur les comptes en banque des Clodoaldiens pour des raisons de transparence mais qu'il n'était pas favorable au rétablissement de ladite taxe.

**Rafaël MAYCHMAZ** ajoute que la Ville demande des efforts aux associations et paye à ce jour 7,7 millions d'euros au titre de la carence SRU.

**Le Maire** renvoie **Rafaël MAYCHMAZ** au Code général des collectivités territoriales pour les obligations relatives au débat d'orientations budgétaires fixant la trajectoire et où le détail des opérations budgétaires n'est absolument pas prévu et relève du budget primitif. Le Maire conclut en confirmant que la Ville fournit un document budgétaire transparent. Il précise à cette occasion que la Ville combat le fait que la taxe d'habitation ait été supprimée et ajoute que la suppression de la taxe d'habitation est financée par la dette de l'État qui sera portée par les futures générations.

**Pierre CAZENEUVE** revient sur le DILICO et son inscription sur l'année n+1, les charges de personnel, la « nouvelle » taxe foncière et les recettes sur la QPC du Maire et les victoires liées au FPIC.

**Le Maire** répond que le texte relatif au DILICO ne remet pas en cause le remboursement par tiers.

Concernant les charges de personnel, la Ville reste optimiste quant au recrutement et maintient ce cap.

Pour la taxe foncière, le Maire ne pense pas que la Ville soit particulièrement concernée. Enfin, pour les recettes liées à la QPC et au FPIC, trois millions ont été inscrits (près de six millions attendus) et feront l'objet d'un virement à la section d'investissement visant à rembourser la dette.

*Xavier BRUNSCHVIGG ajoute qu'il faudrait attirer les entreprises pour augmenter les recettes qui semblent aujourd'hui peu élevées pour Saint-Cloud et réitère que le montant lié à la pénalité SRU devrait être injecté dans du logement social.*

**Le Maire** précise que les emplois sont au nombre de 18 000 pour 12 000 actifs et que ces chiffres sont exceptionnels.

Depuis la métropole du Grand Paris, la CET (contribution économique territoriale) est partagé entre l'EPT POLD (CFE) et la MGP(CVAE). Il n'y a plus de recettes fiscales des entreprises pour la commune.

Le Maire répond par ailleurs que les chiffres de la construction de logements en 2024 s'élèvent à 240 000 logements (chiffre le plus bas depuis la seconde guerre mondiale) et que la crise du logement est réellement bien en cours et n'est pas seulement liée à une question financière.

Le Maire remercie à cette occasion l'ensemble des services de la Ville qui œuvre pour une gestion maîtrisée et raisonnée (plan de sobriété énergétique, réduction des budgets, etc...)

En conclusion, il est urgent, selon le Maire, de redéfinir un pacte entre l'État et les collectivités territoriales

**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026 qui a donné lieu à un débat, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.**

## SERVICES TECHNIQUES

Rapporteurs : Olivier BERTHET (n° 91 et n° 92)

Jean-Jacques VEILLEROT (n° 93 et n° 94)

Virginie RECHAIN (n° 95)

Jean-Christophe ACHARD (n° 96)

■ **Délibération n° 91 : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK N° 470, SISE 17, BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE**

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 470 sise 17, boulevard de la

République, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>. L'acquisition de cette parcelle le 4 janvier 1990 avait pour but d'élargir la rue Pigache.

Toutefois, l'élargissement de la chaussée n'a jamais été réalisé, cette parcelle ayant été traitée en pelouse jusqu'à maintenant.

Un constat d'huissier réalisé le 14 octobre 2025 constate que la bande de pelouse correspondant à la parcelle susmentionnée n'est matériellement pas affectée au domaine public de la Ville.

Aujourd'hui, la Ville n'entend pas donner à cette parcelle une telle affectation.

Par ailleurs, la SAS Banque Postale Mixte, propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 471 sise 15, boulevard de la République, bénéficiaire du permis de construire n° 092064 24 C0029 délivré le 25 juin 2025 par le Préfet des Hauts-de-Seine, souhaite acquérir cette parcelle, afin de pouvoir édifier un ensemble immobilier.

Par un courrier en date du 7 octobre 2025, la SAS Banque Postale Mixte a confirmé à la Ville son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 470 pour un montant de 19 000 euros hors taxes et hors droits, ce dernier correspondant à l'évaluation de France Domaine en date du 27 juin 2025.

Il est donc nécessaire de constater la désaffectation de la parcelle AK n° 470 et de prononcer son déclassement du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé communal, afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition par la SAS Banque Postale Mixte.

**Le Conseil municipal, unanime, CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AK n° 470 sise 17, boulevard de la République et PRONONCE le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle pour une incorporation au domaine privé communal.**

■ **Délibération n° 92 : APPROBATION DE LA CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK n° 470, SISE 17, BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE**

La société BP MIXTE, propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 471 sise 15, boulevard de la République, est bénéficiaire du permis de construire n° 092 064 24 C0029 pour la construction d'un ensemble immobilier.

La Ville, quant à elle, est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 470 sise 17, boulevard de la République, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> depuis

le 4 janvier 1990. L'acquisition de cette parcelle relevant du domaine public avait pour objectif l'élargissement de la rue Pigache.

Toutefois, l'élargissement de la chaussée n'a jamais été réalisé et cette parcelle a été entretenue en pelouse non circulaire, indépendamment du trottoir.

Aujourd'hui, l'acquisition de cette parcelle par la société BP MIXTE est nécessaire, afin de mettre en œuvre le permis de construire susmentionné.

Un plan de déclassement et un plan de cession ont été établis par un géomètre-expert le 28 mai 2025.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, dans son avis n° 24554582 du 27 juin 2025, estime que la valeur vénale du bien s'élève à la somme de 19 000 euros.

Par courrier du 7 octobre 2025, l'acquéreur a accepté d'acquiescer cette parcelle au prix de 19 000 euros hors taxes et hors droits. Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Ville a approuvé la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée AK n° 470, afin de l'intégrer dans le domaine privé communal et, ainsi, permettre la cession de la parcelle à la société BP MIXTE.

**Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE la cession de la parcelle, sise 17, boulevard de la République, cadastrée section AK n° 470, selon plan annexé à la délibération, d'une contenance de 13 m<sup>2</sup> au prix de 19 000 euros hors taxes et hors droits, au bénéfice du propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°471, sise 15, boulevard de la République.**

#### ■ Délibération n° 93 : ADHÉSION AU SERVICE D'ACHATS CENTRALISÉS SIGEIF Écorner

La Commune de Saint-Cloud souhaite optimiser les conditions de passation de ses marchés publics relatifs à l'exploitation et à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) a mis en place un service d'achats centralisés dénommé "Écorner", destiné à mutualiser les procédures de consultation et à simplifier l'accès des collectivités membres à des prestataires qualifiés.

Cette démarche permet de bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses, tout en réduisant les délais et la complexité administrative des procédures d'appels d'offres.

L'adhésion au dispositif présente plusieurs avantages pour la commune :

- **Simplification administrative** : le SIGEIF prend en charge les procédures de consultation, la rédaction des marchés et la sélection des prestataires;
- **Optimisation économique** : mutualisation des besoins entre collectivités, permettant des prix plus compétitifs;
- **Garantie technique** : recours à des entreprises référencées selon des critères de compétence et de qualité;
- **Accélération de la mise en œuvre** des travaux de rénovation énergétique, en cohérence avec les objectifs du plan communal de sobriété énergétique.

L'adhésion donne lieu à la passation d'une convention générale de service, ainsi qu'à la passation de conventions particulières de service (exploitation, maîtrise d'œuvre et/ ou travaux).

L'accès au service Écorner implique une contribution financière annuelle pour l'accès au service s'élevant à 1 500 € par an.

Une contribution financière complémentaire (CFC) est également à prendre en compte pour la mise à disposition d'accords-cadres pour chacune des thématiques proposées selon le barème suivant :

- Exploitation et maintenance des installations CVC : 2,5 % du montant du marché subséquent;
- Maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles : 1,5 % du montant du marché subséquent;
- Travaux de rénovation énergétique : 1,5 % du montant du marché subséquent.

**Le Conseil municipal APPROUVE par 33 voix l'adhésion de la Commune au service d'achats centralisés Sigeif EcoReno et la signature de la convention générale de service permettant d'avoir recours à ce service et la signature des conventions particulières de service (exploitation, maîtrise d'œuvre et/ou de travaux) ainsi que les conditions financières du service d'achats centralisés.**

Jean-Christophe ACHARD et Claire LOUVET ne prennent pas part au vote



#### ■ Délibération n° 94 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE D'EXPLOITATION AVEC LE SIGEIF

Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) a mis en place, à travers son dispositif Sigeif Écorner, un service d'achats centralisés destiné à mutualiser les procédures de commande publique et à accompagner les collectivités dans la conduite de leurs projets de rénovation énergétique.

Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Ville de Saint-Cloud a adhéré à ce service d'achats centralisés.

En complément de ce dispositif, le SIGEIF propose désormais un **service d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** permettant aux communes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier dans la conduite de leurs opérations d'exploitation, de maintenance ou de travaux de rénovation.

La passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettrait à la ville de Saint-Cloud de bénéficier d'un accompagnement efficace, garantissant la qualité technique et la maîtrise budgétaire de ses projets de rénovation énergétique.

La participation financière de la Commune au service d'assistance à maîtrise d'ouvrage serait alors établie selon les modalités suivantes :

- AMO exploitation et maintenance des installations CVC : de 0,5 % à 1 % du montant du marché subséquent, en fonction des missions sollicitées;
- AMO maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles; travaux de rénovation énergétique : 0,5 % du montant du marché subséquent.

**Le Conseil municipal APPROUVE par 33 voix les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'exploitation à passer avec le SIGEIF et les conditions financières associées aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage Sigeif EcoReno.**

Jean-Christophe ACHARD et Claire LOUVET ne prennent pas part au vote

#### ■ Délibération n° 95 : DÉNOMINATION DU NOUVEAU JARDIN PUBLIC SITUÉ DANS LE QUARTIER DES COTEAUX/BORDS-DE-SEINE

Le marché des Milons a été transféré en mai dans la rue Albert 1<sup>er</sup>. L'ancienne place, comprise entre les rails de la ligne du T2 et la rue du Dix-Huit-Juin 1940, qui accueillait ce marché, a pu aussi être repensée pour offrir aux riverains du quartier des Coteaux/Bords-de-Seine un nouvel espace public de 3788 m<sup>2</sup> comprenant un jardin et une aire de jeux.

Étant donné la nécessité d'attribuer une dénomination à ce jardin nouvellement créé, comme à toutes les voies et les lieux publics qui en sont dépourvus, pour faciliter leur repérage dans la Commune, il y a lieu, de dénommer ce nouveau jardin.

**Le Conseil municipal, unanime, DÉCIDE de dénommer le nouveau jardin public situé dans le quartier des Coteaux/Bords-de-Seine comme suit, (plans annexés tels qu'à la délibération) : Jardin des Milons.**

#### ■ Délibération n° 96 : PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC INDIGO RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT

Le stationnement payant fait l'objet de contrats de délégation de service public confiés à la société INDIGO :

- Le stationnement payant sur voirie et en ouvrages de la Ville de Saint-Cloud du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2042;
- La gestion globalisée du stationnement payant du parking Hôtel de ville, du 6 juillet 1990 au 1<sup>er</sup> janvier 2047;

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires ont l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'année antérieure.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue par l'article L.1413-1 du CGCT, doit examiner lesdits rapports au cours d'une séance.

Ainsi, la CCSPL a été dûment convoquée le 27 octobre 2025 afin d'examiner les rapports du délégataire de la Ville pour l'exercice 2024 au cours de la séance du 3 novembre 2025.



**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE des rapports annuels pour l'année 2024 remis par la société INDIGO, au titre des délégations de service public concernant le stationnement payant : le stationnement payant sur voirie et en ouvrages de la Ville de Saint-Cloud du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2042 et la gestion globalisée du stationnement payant du parking hôtel de ville du 6 juillet 1990 au 1er janvier 2047.**

## SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET SANTÉ - LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ **Délibération n° 97 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE D'UN MONTANT DE 300 000 € À HAUTS-DE-SEINE HABITAT OPH DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE DOUZE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 100, RUE DE LA PORTE JAUNE**

Hauts-de-Seine Habitat OPH a acquis, le 7 décembre 2023 auprès de la Ville, l'hôtel situé 100, rue de la Porte jaune à Saint-Cloud (92210), hôtel préempté par la Ville un an auparavant.

La préemption de cet hôtel avait été motivée par le souhait de la Ville de développer un habitat spécifique (habitat inclusif ou à thématique spécifique) en partenariat avec un bailleur social.

Le choix s'est finalement porté sur Hauts-de-Seine Habitat, qui a acquis cet hôtel pour le transformer en centre hébergement pour femmes victimes de violences en partenariat avec le Centre Flora Tristan.

Toutefois, faute de financements publics, le projet n'a pu aboutir favorablement. Hauts-de-Seine Habitat a donc cherché d'autres solutions à proposer à la Ville.

Le choix s'est finalement arrêté sur les Apprentis d'Auteuil, choix validé par les financeurs, avec un programme ambitieux de travaux de requalification du bâti, afin de transformer les quinze chambres d'hôtel en douze studios indépendants de type PLUS, tout en gardant des espaces communs nécessaires au travail de suivi des jeunes qui seront accueillis dans la structure par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Le site est composé d'un bâtiment principal donnant sur la rue en R+2 (avec sous-sol) et d'un petit bâtiment sur cour en R+1.

L'équilibre financier prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

|                |                    |                          |                    |
|----------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Aquisition :   | 1 611 631 €        | Subvention État :        | 300 000 €          |
| Travaux :      | 847 032 €          | Subvention Département : | 300 000 €          |
|                |                    | Subvention Ville :       | 300 000 €          |
|                |                    | Prêts :                  | 458 663 €          |
|                |                    | Fonds Propres :          | 1 100 000 €        |
| <b>Total :</b> | <b>2 458 663 €</b> | <b>Total :</b>           | <b>2 458 663 €</b> |

Afin de réaliser cette opération, Hauts-de-Seine Habitat demande à la Ville le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer son opération.

**Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité à Hauts-de-Seine Habitat OPH une subvention au titre de la surcharge foncière de 300 000 €, destinée au financement de l'acquisition-amélioration de douze logements locatifs sociaux PLUS situés 100, rue de la Porte jaune à Saint-Cloud et APPROUVE les termes de la convention de versement de la subvention à conclure avec Hauts-de-Seine Habitat OPH.**

## COMMERCE

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 98 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC SEMACO RELATIF À L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD**

La gestion des marchés forains de la ville de Saint-Cloud fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) qui a été confiée à la société SEMACO pour une durée de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 juillet 2027.

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires ont l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'année antérieure.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

La Commission consultative des services publics locaux, prévue par l'article L.1413-1 du CGCT, doit examiner ledit rapport au cours d'une séance. Ainsi, la CCSPL a été dûment convoquée le 27 octobre 2025, afin d'examiner le rapport du délégataire de 2024 au cours de la séance du 3 novembre 2025.

**Le Conseil municipal, unanime, PREND ACTE du rapport annuel 2024 remis par la société SEMACO, au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville de Saint-Cloud.**

## **CULTURE**

**Rapporteur : Ségolène de LARMINAT**

■ **Délibération n° 99 : ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 200 EUROS AU LAURÉAT DU PRIX LITTÉRAIRE DE SAINT-CLOUD ORGANISÉ DANS LE CADRE DU SALON DES AUTEURS CLODOALDIENS**

La Ville organise, tous les deux ans, en partenariat avec la Compagnie des auteurs Clodoaldiens, le Salon du livre des auteurs Clodoaldiens.

À cette occasion, l'association organise un concours littéraire. La Ville est invitée à remettre le premier prix, consistant en un bon d'achat d'une valeur de 200 euros, utilisable auprès de la librairie locale Les Cyclades, partenaire du salon.

**Le Conseil municipal, unanime, DÉCIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 200 euros au lauréat du prix littéraire de Saint-Cloud organisé par la Compagnie des auteurs Clodoaldiens en partenariat avec la Ville de Saint-Cloud.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Le Maire**

■ **Délibération n° 100 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION-CADRE DU CIG DE LA PETITE COURONNE RELATIVE AUX PRESTATIONS DE PRÉVENTION, DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE AU TRAVAIL**

L'autorité territoriale désigne, après avis de la formation spécialisée du Comité social territorial, le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elle peut alors passer une convention avec le Centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Cloud a signé une première convention avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne en 2018, approuvée par une délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2017. Cette convention a porté adhésion au service

Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du CIG de la Petite Couronne pour l'inspection en matière de santé et sécurité au travail.

En 2020, la Ville a décidé d'élargir la prestation en signant avec le CIG une convention mixte de conseil et d'inspection, augmentant le nombre de jours d'intervention et de conseil en matière de prévention sur la Ville.

Cette convention a, ainsi, porté adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du CIG de la Petite Couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels.

Par courrier en date du 7 juillet 2025, le CIG de la petite couronne a informé que, dans le cadre du déploiement de son projet d'établissement, qui a pour objectif de faciliter les mobilisations transversales, les modèles de conventions ont été revus et simplifiés en profondeur.

Dans ce cadre, le modèle de convention mixte de conseil et d'inspection disparaît au 31 décembre 2025 en faveur d'une convention-cadre relative aux missions facultatives en matière de prévention, de santé et d'action sociale au travail.

Cette convention ne modifie pas le contenu même de la prestation déjà mise en place par la Ville, mais permet, sans devoir délibérer, faire appel au CIG de la Petite Couronne pour des prestations annexes, type ergonomie, médecine du travail, vaccination, maintien dans l'emploi, diagnostic RPS, écoute sociale, interventions en journée QVT...

Ces missions CIG viendraient alors en complément des actions déjà mises en place par la collectivité, les assistants ou conseillers de prévention désignés par l'autorité territoriale, et ce, pour les compléter, les approfondir ou leur donner une nouvelle orientation.

Le modèle de convention du CIG est joint à la présente délibération qui a pour objectif, après information du Comité social territorial en date du 6 novembre 2025, d'approuver ses termes et d'autoriser le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE les termes de la convention-cadre proposée par le CIG de la Petite Couronne relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail (telle qu'annexée à la délibération) et AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

## ■ Délibération n° 101 : AUTORISATION DU RECOURS À LA VACATATION AFIN D'ASSURER LA MISSION D'ASSISTANT SOCIAL ET DÉTERMINATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION

En 2017, la Ville de Saint-Cloud ne disposait d'aucun service spécialisé pouvant accueillir les agents territoriaux rencontrant des difficultés sociales, aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.

La Ville a cherché une solution adaptée aux besoins des agents, en complément des aides ponctuelles apportées par la Direction des Ressources humaines, le CNAS et le service social de la Ville.

Les membres du Comité technique ont été saisis en mars 2017 de cette problématique et leur analyse rejoignait celle de la Ville. Il a donc été décidé par délibération en date du 18 novembre 2017 de signer une convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne qui dispose d'un service social du travail qui met à la disposition des collectivités des assistants socio-éducatifs sur un temps prédéterminé.

Depuis lors, un assistant socio-éducatif est intervenu auprès des agents pour toute problématique d'ordre médico-social à hauteur de deux jours par mois. Ce temps a permis aux agents de la Ville d'être accompagnés dans leurs difficultés en leur apportant écoute, aide et conseil, en les informant sur leurs droits, en instruisant leurs demandes ou en les orientant vers les dispositifs et services sociaux et de santé de droit commun.

Malheureusement, depuis plus d'une année, le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne rencontre de nombreuses difficultés de recrutement et la Ville ne dispose plus que d'une aide via une assistance téléphonique.

Par courrier en date du 7 juillet 2025, le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne a informé la Ville d'une modification du dispositif proposé ne permettant plus la mise à disposition en présentiel d'un assistant socio-éducatif sur un temps aussi limité.

Aussi pour pallier l'absence d'intervention et répondre au besoin toujours existant d'aide ponctuelle sociale pour les agents de la Ville, la Direction des Ressources humaines a proposé le recours à un assistant social vacataire qui interviendrait en fonction des besoins des agents en présentiel.

Au vu du nombre d'agents potentiellement concernés, le temps d'intervention resterait ponctuel et limité.

Un profil de poste a été élaboré et l'organisation a été proposée aux membres du Comité social territorial le 6 novembre 2025, qui a reçu un accueil très favorable.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le recours à des vacataires pour assurer des missions d'assistant social auprès des agents de la Ville et DÉCIDE de fixer le taux horaire de vacation des assistants sociaux à 30 € brut.**

## ■ Délibération n° 102 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Deux postes sont créés et quatorze sont supprimés.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1<sup>er</sup> décembre 2025, les effectifs budgétaires seront donc portés temporairement à 456.**

## QUESTIONS DIVERSES

*Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche*

### **1) Connexions internet (Xavier BRUNSCHVIG)**

*Les pannes se poursuivent, les délais de réparation des armoires de connexion de la fibre par l'entreprise XP Fibre sont très longs. Par exemple, un foyer (avenue du Maréchal Foch) attend sa reconnexion depuis le 12 septembre 2025 après deux pannes de plusieurs mois en décembre 2023 puis en mai 2024. Sur le forum du site de la mairie 28 plaintes sur ce thème depuis 2020 dont une en septembre 2025 pour le quartier Val d'or. En 2024 la mairie se réjouissait d'une amélioration qui ne semble pas avoir duré.*

*Vous nous avez indiqué que la gestion des armoires fibre relevait de XP Fibre 92, et non de la mairie. Toutefois, nous nous interrogeons sur le rôle concret de la municipalité dans ce type de situation.*

*En tant qu'autorité locale, garante de la qualité de vie de ses administrés :*

***Quelles actions avez-vous entreprises pour faire pression sur les opérateurs et leurs sous-traitants afin de mettre un terme à ces dégradations récurrentes ?***

*Nous vous demandons de bien vouloir nous apporter des réponses précises sur les points suivants :*

*Quelle est la position officielle de la mairie sur ce problème structurel ?*

*Quelles démarches concrètes ont été engagées depuis nos premiers signalements ?*

*Pourquoi ce sujet, qui touche manifestement un grand nombre d'habitants, ne figure-t-il pas dans les comptes-rendus des conseils municipaux ?*

*Comment la mairie entend-elle garantir l'accès effectif à Internet, reconnu comme un droit fondamental, à ses administrés ?*

*Nous attendons de la municipalité qu'elle assume pleinement son rôle de représentation et de médiation, et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour défendre les droits de ses citoyens face à une défaillance technique devenue systémique.*

Claire LOUVET rappelle que la commune n'a aucune compétence sur la construction ni la maintenance des réseaux fibre, gérés majoritairement par XPFibre et en partie par Orange. Face à la complexité du partage des responsabilités entre opérateurs réseau et fournisseurs commerciaux, la Ville a créé depuis cinq ans une organisation dédiée, incluant un agent presque à temps plein pour accompagner, orienter et suivre les demandes des Clodoaldiens, malgré un champ d'action légalement limité et l'absence de contrat ou de levier sur les investissements des opérateurs. La commune a également alerté l'ARCEP en début de mandat sur ces difficultés récurrentes en Zone Très Dense (ZTD).

Deux types de problèmes sont identifiés :

- **conjoncturels** (désordre, vandalisme, coupures);
- **structurels**, notamment un **système d'information XPFibre incohérent avec la réalité sur le terrain**, sur lequel la Ville ne peut agir directement.

Malgré ces contraintes, la **municipalité maintient la mobilisation et la pression auprès de XPFibre** pour réduire les délais et soutenir au mieux les habitants.

En conclusion, **Saint-Cloud affiche 97,5 % de couverture fibre, soit 97,5 % des foyers pouvant être raccordés, un très bon taux de couverture, même si une centaine de dossiers restent problématiques** et que le réseau demeure fragile par endroits.

Le Maire salue l'intervention remarquée de Claire LOUVET au Salon des Maires, où elle a présenté l'évolution du site municipal et l'intégration d'outils innovants comme le **chatbot**.

**2) Absentéisme des fonctionnaires (Xavier BRUNSCHVICG)**

*Pouvez-vous faire un état des lieux de l'absentéisme des agents de la Ville ? Et le comparer avec les autres fonctions publiques et avec le secteur privé.*

*Quels sont les services les plus concernés par cet absentéisme à Saint-Cloud ?*

Le Maire rappelle que l'ensemble des chiffres figure dans la délibération relative au **Rapport Social Unique (RSU)**.

Il indique que la ville de Saint-Cloud enregistre une **moyenne de 10,6 jours d'absence par agent**, incluant maladie ordinaire et accidents du travail.

À titre comparatif, cette **moyenne est inférieure à celles de la Fonction publique dans son ensemble (12 jours), de la Fonction publique territoriale (14,7) et de la Fonction publique hospitalière (14)**. Elle est également **comparable à celle du secteur privé à Saint-Cloud (10,3 jours)**. Le détail des absences, **par service et par typologie**, est consultable dans le RSU validé ce jour.

**3) Crèches et scolarisation (Xavier BRUNSCHVICG)**

*Pouvez-vous nous faire un état des lieux rapide :*

- Du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Cloud et de leur évolution sur les 10 dernières années ?
- Sommes-nous actuellement en train de fermer des classes ?
- Quel est le nombre d'ATSEM par classe dans la ville ?
- Et pour les crèches, quelle est l'évolution du nombre de berceaux dans la Ville sur ces dix dernières années ?
- Où en sommes-nous quant à nos difficultés de recrutement des puéricultrices ?
- Quelle est la répartition public / privé / associatif du nombre de crèches, de berceaux et de personnel ?

Le Maire confirme que la Ville respecte strictement le Code de l'Éducation concernant les ATSEM, soit **1 ATSEM par classe en petite section et 1 ATSEM pour 2 classes en moyenne et grande section**.

Jacques GRUBER rappelle la baisse démographique des effectifs entre 2015 et 2025 :

- Maternelle : 989 élèves / 41 classes → 821 élèves / 35 classes
- Élémentaire : 1554 élèves / 59 classes → 1337 élèves / 54 classes soit une baisse des effectifs



de 17 % et une baisse de 12 % de classes, atténuée par le plafond réglementaire de 24 élèves en GS, CP et CE1 et les dispositifs de dédoublement.

À la rentrée 2025, le **solde net est de -1 classe**, avec :

- 3 fermetures en élémentaire (Centre, Coteaux, Fouilleuse);
- 2 ouvertures en maternelle (Val d'or, Fouilleuse).

La tendance confirme une poursuite **de la baisse des naissances**, rendant **d'éventuelles fermetures possibles à moyen terme**. Le **taux de diminution des effectifs**, auparavant estimé entre **3 et 5 % il y a 3-4 ans**, s'établit désormais autour de **2 à 2,1 % en 2025**, toutes écoles confondues.

Le **Maire** conclut en soulignant la **baisse continue de la natalité**, sujet d'attention structurant pour les politiques scolaires locales.

**Anne COVO** précise que la Ville de Saint-Cloud dispose actuellement de 379 places en crèches, réparties entre 64 places associatives et 315 places municipales, dont 74 en délégation de service public (DSP).

Sur les dix dernières années, l'évolution du nombre de places s'est adaptée au **déclin démographique**, la **baisse des naissances étant plus importante que celle de la capacité d'accueil : 351 naissances en 2015 contre 242 en 2024**.

Face aux difficultés nationales de recrutement de personnel qualifié (auxiliaires de puériculture, EJE, auxiliaires), la municipalité mène une stratégie proactive de sourcing avec le service Petite Enfance et les Ressources humaines, incluant job dating, forums et interventions régulières (environ douze par an) dans les écoles du secteur médico-social (centres de formation, lycées spécialisés, IFSI).

Les **postes de puéricultrices sont tous pourvus**, soulignant un point positif dans un contexte tendu.

La **répartition globale** des moyens humains et des places est la suivante : 17 % en structures associatives, 19,5 % en DSP et 63,5 % en structures publiques municipales, illustrant un équilibre local structuré et majoritairement public.

La Ville porte également un **projet majeur de développement : la restructuration complète des crèches Clair de Lune et Petits Loups** (rue du Calvaire) pour ouvrir à terme un nouvel équipement de 140 berceaux.

Dans le cadre du **Service public Petite Enfance**, le **Relais Petite Enfance sera municipalisé au**

**1<sup>er</sup> janvier 2026**, renforçant l'accompagnement à la parentalité avec une offre plus évolutive.

Enfin, concernant les **critères de comparaison**, il n'existe **pas de ratio national unique**, ces données relevant principalement des politiques locales. La crise de recrutement et de couverture touche **fortement l'Île-de-France et l'Ouest parisien**, plaçant Saint-Cloud **au cœur d'enjeux partagés par de nombreuses communes du territoire**.

**Rafaël Maychmaz – Élu indépendant**

### **1) Renforcer l'attractivité des cellules commerciales**

*À Saint-Cloud, des locaux destinés aux activités commerciales restent désespérément vides. Je pense par exemple à ceux de la résidence du Parc de la Bérengère.*

*Cela s'explique par le fait que des propriétaires de ces locaux refusent de baisser les loyers et ne tiennent pas compte de la réalité du marché immobilier et du potentiel commercial d'un emplacement. Cette situation fragilise les linéaires dans leur ensemble car un local vide c'est autant d'attractivité en moins.*

*Face à ce phénomène de rétention foncière et de spéculation locative qui impacte la vie de quartier, je suis favorable à une mairie qui intervient.*

*Certaines villes, comme Levallois-Perret, Sceaux ou encore Paris, se sont emparées du sujet et ont mis en place une taxe sur les friches commerciales (TFC).*

*La taxe est due pour les locaux qui ne sont plus exploités et occupés depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Le montant est basé sur la valeur locative cadastrale. Une majoration du prélèvement est possible pour atteindre 20 % la première année d'imposition, 30 % la deuxième année et 40 % à compter de la troisième année.*

*Cette taxe n'a pas pour objectif de faire des recettes pour la ville, mais d'inciter les propriétaires à pratiquer des loyers réalistes.*

### **Quel regard porte la majorité sur ce dispositif ?**

Le **Maire** explique que la vacance commerciale recouvre deux situations distinctes :

1. **Propriétaire particulier** : déjà réactif lorsqu'il ne perçoit pas de loyer tout en payant ses charges. Une taxe n'aurait aucun effet incitatif supplémentaire.
2. **Propriétaire foncière** (comme à La Bérengère) : grands groupes qui peuvent préférer maintenir

des locaux vides pour préserver la valorisation comptable de leurs actifs, un loyer élevé consolidant la cote patrimoniale inscrite au bilan.

L'ex-boulangerie de La Bérengère affiche **un loyer de 5834 € par mois**, que la foncière – basée dans le sud de la France et disposant d'un **patri-moine conséquent** – refuse de renégocier. La Commune souligne la **difficulté du dialogue**, la foncière se déplaçant peu ou pas aux convocations.

Il rappelle également les **limites opérationnelles de la taxe sur les locaux vacants, actionnable seulement après deux années pleines sans occupation** et facilement contournable (stockage d'objets, travaux déclarés), rendant le dispositif **complexe, théorique et inefficace**.

La Ville privilégie donc **le dialogue et la mise en relation avec des porteurs de projets**, mais considère qu'**une taxe n'est pas une solution adaptée face aux grandes foncières**, centrées sur la seule gestion de leurs actifs.

**Saint-Cloud ne soutient pas la création d'une nouvelle taxe sur ce sujet.**

**Éric BERDOATI** rappelle que la **préemption est strictement encadrée** : elle doit être motivée par un intérêt général démontré, implique une procédure complexe et représente un coût financier élevé. Une précédente tentative n'a pas donné de résultats satisfaisants.

La Ville privilégie une intervention en amont, lors de projets immobiliers intégrant des locaux commerciaux en rez-de-chaussée. **Dès l'instruction des permis, la commune interroge les pétitionnaires sur l'usage prévu des locaux et acquiert directement les murs lorsqu'un usage commercial est confirmé.**

Ce modèle, appliqué avec succès sur des opérations comme LEKLA et LA MAISON, où la ville est propriétaire des murs et perçoit les loyers, fonctionne bien et peut être généralisé.

Les procédures lourdes sont jugées trop complexes et inefficaces face aux grands acteurs.

**Pour l'heure, la taxe n'est pas la solution retenue ; l'acquisition proactive des murs commerciaux est l'approche privilégiée.**

## **2) Divers sujets liés à la circulation**

*a) La mairie a formulé une « demande de subvention pour une plateforme d'aide à la décision pour piloter les conditions de circulation dans la ville » auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP) dans le cadre du fond « Innover dans la Ville ».*

## **En quoi consiste cette plateforme ?**

**Quels secteurs de Saint-Cloud font l'objet d'une attention particulière de la majorité dans ce cadre-là et requièrent une aide à la décision ?**

*b) Depuis le 3 mars 2025, une expérimentation a été mise en place sur l'A13 pour notamment favoriser le covoiturage et les transports en commun. Un bilan de l'expérimentation devait être réalisé au bout de six mois. Des élus locaux avaient été concertés (d'après le communiqué de presse) en amont de cette initiative portée par l'État (Direction des routes d'Île-de-France, DiRIF).*

## **Qu'en est-il ? avez-vous des nouvelles ?**

*c) Il y a quelques mois la ville a réalisé une expérimentation de passage en sens unique sur l'avenue de Suresnes. Une initiative que j'ai saluée car j'avais contribué à relayer cette demande d'usagers et de riverains au sein de notre conseil municipal.*

## **Quels enseignements tirez-vous de cette expérimentation ?**

**Capucine du SARTEL** répond que dans le cadre du fonds métropolitain « Innover dans la ville », la Ville de Saint-Cloud a déposé une demande de subvention pour cofinancer la plateforme **NEXT**.

Cette solution **permettrait une visualisation du trafic dans toutes les rues de la commune, ainsi qu'une analyse des vitesses, des données énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic**, afin de **nourrir les réflexions sur les aménagements de voirie** selon les besoins identifiés.

Concernant l'autoroute **A13**, la Ville **n'a reçu aucun retour officiel** sur le bilan de l'expérimentation, pourtant **prévue sur trois ans, avec un bilan annuel annoncé et un premier point promis à six mois, toujours non transmis.**

Pour rappel, la Ville avait **émis un avis négatif**, en raison de **l'absence d'étude d'impact** et d'un **risque de report du trafic sur les rues communales.**

Les habitants sont invités, pour suivre les résultats, à consulter le site de la DiRIF.

Pour l'avenue de Suresnes, une **réunion publique est prévue lundi 24 novembre à 20h30 à l'école des Coteaux**, pour partager les informations disponibles et échanger avec les habitants.

## **3) NON à une fusion Saint-Cloud / Garches**

*Je souhaite revenir sur un sujet sensible pour notre démocratie locale : celui des fusions de*

communes. Lors des municipales de 2020, le Parti socialiste de Saint-Cloud avait proposé une fusion avec Garches, avec l'espoir de faire des économies... ce qui n'a pas été documenté jusqu'ici. Les deux villes ont des gestions et des centralités très différentes. Plus récemment, la majorité municipale a tenu en commission et en public des propos sur les fusions de communes qui entretiennent une forme d'ambiguïté; et l'on ne sait pas toujours si ces réflexions concernent seulement de petites communes, ou si des villes comme la nôtre sont dans le viseur.

Je veux être très clair : je suis fermement opposé à toute fusion de Saint-Cloud, avec Garches ou avec quiconque. Pour une raison simple : la démocratie locale ne se vit pas de la même manière à 30 000 qu'à 50 000 habitants.

La proximité change, la capacité d'écoute change, la participation aussi. Cultiver cet ancrage local, c'est savoir rester à la bonne dimension; ce qui ne s'oppose pas – au contraire – à un travail intercommunal intelligent.

Saint-Cloud reste une ville à taille humaine : on la traverse en marchant, on se croise, on partage des habitudes, un quotidien commun qui nourrit cet esprit village auquel nous sommes attachés. Une ville n'est pas qu'un acteur économique : c'est une communauté de destins, façonnée par une histoire, un rapport à l'espace, un patrimoine et une identité.

**J'interpelle donc deux acteurs : la majorité municipale, pour qu'elle se prononce clairement et sans détour et le Parti socialiste, pour qu'il dise enfin s'il maintient, ou non, sa proposition de 2020.**

Les Clodoaldiennes et les Clodoaldiens ont le droit d'obtenir une réponse nette.

Le Maire affirme que la commune n'est pas concernée par la proposition évoquée et renvoie les échanges techniques à **Saint-Cloud Rive Gauche** si nécessaire.

Il élargit ensuite le sujet en soulignant que le **millefeuille administratif français est devenu inadapté**, à la fois **financièrement** et **démocratiquement** : les administrés ne comprennent plus la répartition des compétences et attendent du Maire qu'il règle tout, révélant un décalage entre la réalité institutionnelle et les attentes des citoyens.

Il rappelle à cette occasion que :

- **10 % des communes ont moins de 100 habitants** (sans agents municipaux, 7 élus au maxi-

mum, moyens et compétences très limités),

- **92 % des communes ont moins de 3500 habitants**, dont beaucoup **déjà en incapacité de recruter certains postes clés** (ex : direction technique ou DGS dans plusieurs villes de l'Ouest parisien),
- De nombreuses collectivités **manquent d'attractivité et de moyens**, dans un contexte où **les budgets publics s'épuisent** et où **une majorité de départements s'annoncent en déficit**.

Le Maire réaffirme son **attachement aux communes**, qu'il décrit comme le principal amortisseur social du pays, mais alerte : **leur survie est aujourd'hui l'enjeu central**.

Selon lui, **on ne sauvera pas les communes en les multipliant ni en ajoutant des strates**, mais en **revisitant profondément la relation État-collectivités et l'organisation territoriale**, un changement qu'il estime inévitable d'ici dix ans maximum au regard de la situation financière nationale.

Il conclut que le **débat n'est plus idéologique**, mais porte sur la **protection concrète des capacités d'action des communes** face aux contraintes actuelles.

Xavier BRUNSCHVIG avait proposé à titre personnel en 2020, une réflexion sur une possible **fusion administrative entre Garches et Saint-Cloud**, dans une logique de **mutualisation des services**, tout en prévoyant un référendum pour consulter séparément les habitants des deux communes. Il rappelle également avoir défendu à l'époque la construction en **grande hauteur** afin de préserver le patrimoine sur la même emprise foncière.

Il précise cependant que **ni la fusion, ni les tours ne figurent dans les réflexions actuelles du programme municipal pour la prochaine échéance électorale**, et confirme qu'il ne sera pas candidat.

La séance est levée à 23h55,

Fait à Saint-Cloud,  
signé le 3 décembre 2025

Le Maire  
Éric BERDOATI





## DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 25 septembre : 54, rue Gounod (réfection d'une devanture commerciale)
- 3 octobre : 5 ter, rue Dantan (ravalement)
- 3 octobre : 17, rue Tahère (remplacement des menuiseries)
- 8 octobre : 4, avenue Cicerone (remplacement et création de fenêtres de toit)
- 8 octobre : 29, rue Gounod (ravalement)
- 9 octobre : 31, rue des Tennerolles (ravalement)
- 9 octobre : 7, rue Lelégard (ITE et modification de façade)
- 9 octobre : 16, boulevard Senard (borne patrimoniale)
- 14 octobre : 28, avenue de Longchamp (surélévation d'une maison individuelle)
- 15 octobre : 13, rue Gounod (réfection d'une devanture commerciale)
- 15 octobre : 46, boulevard de la République (pose de stores bannes)
- 20 octobre : place Santos-Dumont (borne patrimoniale)
- 20 octobre : 33, avenue Alfred-Belmontet (borne patrimoniale)
- 20 octobre : 110, avenue du Maréchal-Foch (borne patrimoniale)
- 20 octobre : 21, rue des Écoles (borne patrimoniale)
- 20 octobre : 13, boulevard de la République (borne patrimoniale)
- 20 octobre : 63, quai Marcel-Dassault (remplacement de menuiseries)
- 23 octobre : 87, rue Henri-Regnault (surélévation d'une maison individuelle)
- 23 octobre : place de l'Église (borne patrimoniale)
- 23 octobre : passerelle de l'Avre (borne patrimoniale)
- 23 octobre : 57, rue de l'Avre (borne patrimoniale)
- 24 octobre : 5, place Silly (borne patrimoniale)
- 24 octobre : 66, boulevard de la République (borne patrimoniale)
- 28 octobre : 6 bis, rue des Écoles (réfection d'un pavillon)
- 28 octobre : 29, avenue Clodoald (surélévation d'une annexe à l'habitation)
- 28 octobre : 62, quai Marcel-Dassault (pose de garde-corps)
- 29 octobre : 19, rue du Calvaire (réfection d'un immeuble de logements)
- 29 octobre : 4, rue des Écoles (remplacement de menuiseries)
- 3 novembre : 3, villa Pasteur (surélévation d'une maison individuelle)
- 5 novembre : 20, villa Pasteur (construction d'une piscine)
- 13 novembre : 39, rue Pasteur (modification de clôtures et de portails)
- 13 novembre : 4, rue de Béarn (modifications de façade, ravalement et construction d'une terrasse)
- 13 novembre : 18 bis, rue Pigache (extension d'une maison individuelle)
- 13 novembre : 9, avenue du Maréchal-Foch (ravalement)
- 13 novembre : 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (isolation thermique par l'extérieur)





- 13 novembre : 5, rue des Terres Fortes (pompe à chaleur)
- 13 novembre : 139, avenue du Maréchal-Foch (modifications de façades)
- 13 novembre : 8, rue Marbeau (isolation thermique par l'extérieur)
- 14 novembre : 32, rue du Calvaire (construction d'une véranda)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 15 octobre : 8, rue Émile-Verhaeren (extension d'un établissement scolaire – permis modificatif)
- 15 octobre : 6, rue du Mont-Valérien (service public – permis modificatif)
- 16 octobre : 5, rue des Terres Fortes (installation d'un système de climatisation)
- 16 octobre : 16 bis, rue Joseph-Lambert (extension d'une maison individuelle)
- 16 octobre : 116, avenue du Maréchal-Foch (extension d'une maison individuelle)
- 22 octobre : 19, rue des Écoles (extension d'un établissement scolaire)
- 6 novembre : 42, rue des Tennerolles (abattage et plantation d'un arbre – permis modificatif)
- 7 novembre : 51, rue Henri-Regnault (extension d'une maison individuelle)

## ACTES ENREGISTRÉS DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

### NAISSANCES

Auguste Kaatich ■ Ulysse Maes ■ Marceau Boulai Laurent ■ Maël Landrieu ■ Axel Pacheco ■ Paul Armanni ■ Maël Dufeu ■ Ismaël Serir ■ Michel Sidor ■ Arthur Fleury ■ Olivia Laurent ■ Élisabeth Boursin Rich ■ Aïssa Boudjema ■ Elio Maxi Hanna ■ Margot Reynold de Sérésin ■ Fleur Gaillard ■ Alba Ducastel-Adam Banales ■ Levanah Nguimbi ■ Kënna-Gaëlle Pador Gonzaga ■ Pablo Atamer Robles ■ Kyra Kieboom Chamot ■ Chady Aafif ■ Victoire Giblin ■ Brucel-Théodore Jorge da Silva ■ Victoria Quispe Lum

### MARIAGES

Chloé Lanquest & Foulques Jousseaum de la Bretesche ■ Shelby Destin & Steven Cage ■ Thanina Radji & Ayoub Mahjoubi ■ Aude Natta & Antoine Riley ■ Blandine Tybou & Henri De Lassus Saint Genies ■ Amélie Serey & Estèphe Quillet ■ Sandra Tonetto & Sébastien Oum ■ Awa Fofana & Ibrahim Traoré ■ Anouchka Guinand-Menselin & Luc Declerck ■ Sophie-Charlotte Thillard & Frédéric Delors ■ Sarah Bessy & Lohane Ammar ■ Inès Bouchard Baudesson de Chanville d'Arc & Clément Peyrat ■ Ethel Benhamou & Dan Sebban ■ Mélody Gomes & Michaël Fournier ■ Aude Barancourt & Charlie Talneau ■ Frederica Ratsimbason & Nicolas Chevalier ■ Sarah Claux & Omar Alwan ■ Valérie Termeniere & Lotfi Hachemi ■ Ania Garoui & Samir Brakni ■ Natacha Jouclar & Christophe Beauchamps ■ Asmae Belarbi & Hicham Oulebsir ■ Alison Ollagnier & Harold Rodin ■ Marina Colombo & Franck Martin ■ Camille Le & Samir El Harim ■ Annabelle El Helou & Vincent Chemineau ■ Yagmur Ceylan & Badia-Kuahu N'Goma Dedet ■ Nour Becheikh & David Guedj ■ Feng Lin & Lei Guo ■ Bibi Auturally-Gurreeboo & Dylan Chausson ■ Adeline Guillou & Arturo Quintans ■ Naziha Lalmi & Lyes Fellak ■ Aline Pires & Bruno Ramos

### DÉCÈS

Denis Sabouret (65 ans) ■ Micheline Francineau née Badet-Oraval (87 ans) ■ Claude Ducoux (93 ans) ■ Françoise Marchal née Gallin (91 ans) ■ Claudine Le Pors née Carteret (89 ans) ■ Bernadette Milliard née Reusse (94 ans) ■ Denise Giuge née Coz (83 ans) ■ Nicole Sénéchaut née Poitou (74 ans) ■ Paulette Douet née Richard (96 ans) ■ Élise Andrée Vignaux née Fouquet (95 ans) ■ Françoise Abrioux (73 ans) ■ Sylviane Guiot née Lelong (84 ans) ■ Édouard Claret de Fleurieu (92 ans) ■ Gabriel Guisthau (79 ans) ■ Hélène Mallah (89 ans) ■ Philippe Badet (73 ans) ■ Christiane Lucette (78 ans) ■ Karla de Bokay née Berger (86 ans) ■ Ashraf Bargh (90 ans) ■ Christiane Goherel née Rodrigues (97 ans) ■ Gérard Thauvin (92 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AOÛT 2025 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

| Unité                                                                         |              | Valeur moyenne mesurée | Valeur limite ou référence qualité |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------|------------------------------------|
| Paramètres organoleptiques                                                    |              |                        |                                    |
| Turbidité                                                                     | NFU          | 0,23                   | 1                                  |
| Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux |              |                        |                                    |
| pH                                                                            | UpH          | 7,7                    | 6,5 à 9**                          |
| Dureté (TH)                                                                   | Français (F) | 18                     | -                                  |
| Magnésium                                                                     | mg/l         | 9                      | -                                  |
| Calcium                                                                       | mg/l         | 58                     | -                                  |
| Chlorure                                                                      | mg/l         | 36                     | 250**                              |
| Sulfates                                                                      | mg/l         | 90,7                   | 250**                              |
| Paramètres concernant des substances indésirables                             |              |                        |                                    |
| Ammonium                                                                      | mg/l         | < 0,05                 | 0,1**                              |
| Nitrites                                                                      | mg/l         | < 0,02                 | 0,1                                |
| Nitrates                                                                      | mg/l         | 13,6                   | 50                                 |
| Pesticides et produits apparentés                                             |              |                        |                                    |
| Pesticides totaux (mesure des triazines)                                      | ug/l         | < 0,1                  | < 0,5                              |

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.  
Coordination : Service Communication. Mise en page : LUCIOLE • Novembre 2025.  
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.